



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C



Séance du 03 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 21 mars 2024
Date d'affichage : 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT
– G. SALVI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE –
A. IPPONICH – M. HEQUET**

**Pouvoirs : S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – V. TRARI-MEDJAOUI donne pouvoir à
G. BRIOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – O. HOULLON donne pouvoir à
B. PY – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à M. HEQUET**

Excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – C. LAMBOLEY – Q. COUVREUR

Philippe PARISOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2024/04/32

Accord de principe installation système de vidéosurveillance sur l'aire de loisirs

Madame le Maire propose d'installer un système de vidéosurveillance sur l'aire de loisirs afin d'assurer la sécurité des usagers et des riverains et prévenir toute incivilité.

Le Conseil Municipal à la majorité avec 3 CONTRE (Mesdames TETOT – HOTTINGER et Monsieur KIFFER) et 20 POUR

- DONNE son accord de principe sur l'installation d'un système de vidéosurveillance sur l'aire de loisirs
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE